



« Un autre regard sur Lege Cap Ferret... »

Lège Cap Ferret le 12 mars 2024

Monsieur Étienne GUYOT

Préfet de Gironde

Préfet de Nouvelle-Aquitaine

Préfecture de la Gironde

2, Esplanade Charles de Gaulle

CS 41397, 33077 BORDEAUX

LRAR : service en ligne La Poste

OBJET : Élévation du niveau des océans – Plan de prévention des Risques Littoraux et SCOT du Bassin d’Arcachon

Monsieur le préfet,

Le 12 février dernier, cela faisait cinq ans que votre prédécesseur, le préfet Lallement, signait l’arrêté prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques du Littoral de la commune de Lège – Cap Ferret (PPRL). Ce PPRL n’était pourtant pas très ancien (31 décembre 2001).

On pouvait lui reprocher de ne concerner que le seul village du Cap Ferret, et encore à l’exception de la zone Bélisaire à Lavergne, sur sa façade interne, non soumise au PPRL sous la pression des autorités municipales de l’époque afin d’en permettre l’urbanisation, largement réalisée depuis.

Notre association de protection de la Nature et de l’Environnement participe aux travaux du Comité de Concertation et d’Association (CoCoAs) mis en place par l’État pour cette révision. Une telle concertation permet à toutes les parties prenantes de s’exprimer. Cela contraste avec l’absence totale de concertation pour l’élaboration de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, dites de 2^{ème} génération, par les collectivités locales. Nous nous en réjouissons.

Ainsi, lors du CoCoAs du 4 juillet 2023, à l’occasion de la prise en compte de l’élévation du niveau des océans, l’État et son assistant à maîtrise d’ouvrage, la société CRÉOCÉAN, ont proposé de retenir le **scénario SSP5-8.5** tel qu’issu du 6^{ème} cycle d’évaluation du GIEC.

Ce scénario apparaît comme probable. Il traduit l’échec des politiques d’atténuation et la continuité des tendances de consommation d’énergie primaire et de mix énergétique. **Ce scénario est reconnu comme pertinent à long terme pour les écosystèmes fortement sensibles aux aléas climatiques comme les zones côtières.**

Ce n’est pourtant pas le scénario du pire. Depuis, le 6^{ème} rapport du GIEC, la communauté scientifique a mis en évidence la fonte du dessous des plateformes flottantes de l’Antarctique occidental en marge de l’inlandsis, certes envisagée par le GIEC, mais alors considérée comme peu documentée.

C’est ce scénario SSP5-8.5 qui a été adopté, y compris par le maire de Lège – Cap Ferret et son adjoint à l’urbanisme.

Bien au contraire, le **scénario SSP1-2.6** correspond à des trajectoires socio-économiques qui supposaient un pic des émissions autour de 2020, puis une diminution significative des émissions

COmité de DEfense et de Protection de la Presqu’Ile

BP 20 CLAOUEY 33950 LEGE CAP FERRET

Email : contact.codeppi@gmail.com Site : www.codeppi.com

après 2020. La diminution des émissions n'est pas arrivée. Ce scénario est conservé à titre de comparaison. Il est devenu irréaliste.

C'est pourtant sur ce scénario irréaliste que s'appuie le SCOT du bassin d'Arcachon, adopté le 24 janvier dernier, comme il en témoigne à de multiples reprises.

Surtout, ce n'est pas parce que le SCOT a un horizon à 2040-2045 qu'il doit s'abstenir d'anticiper sur la suite. En effet, urbaniser, sur cette période, certaines zones, c'est priver le territoire de toutes possibilités d'adaptation et de recomposition spatiale future des biens et des activités rendues nécessaires.

D'ailleurs ces possibilités ont été, jusque-là, particulièrement mal traitées dans la mise en œuvre des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte des communes de Lège – Cap Ferret et de La Teste-de-Buch. Beaucoup de moyens financiers mobilisés, peu ou pas d'effets en particulier d'adaptation, selon la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine dans ses rapports de 2023.

Sur une question aussi sensible pour les biens et les personnes, ces deux visions de l'avenir climatique sont parfaitement antinomiques. Manifestement, selon nous, le SCOT du Bassin d'Arcachon repose sur une erreur manifeste d'appréciation particulièrement lourde de conséquences voire un déni climatique.

Aussi, Monsieur le Préfet, le CODEPPI souhaite savoir si, sur un même territoire, les documents d'urbanisme, SCOT et PLU d'une part, et le PPRL devant se traduire par un zonage d'interdiction et/ou de construction avec prescriptions à inscrire dans le PLU de la commune, d'autre part, peuvent être basés sur des scénarios d'évolution climatique aussi antinomiques.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau du CODEPPI (*)

Gilbert BAURIN – président



Patrick Du Fau de LAMOTHE, sec.gen.



Copie à : par mail simple à :

- Monsieur Ronan Léaustic, Sous-préfet d'Arcachon
- Monsieur Renaud Laheurte, Directeur de la DDTM Gironde
- Monsieur Alain Guesdon, Adjoint au directeur de la DDTM Gironde
- Madame Nancy Pascal, Cheffe su service « Risques et gestion de crise » (DDTM 33)
- Monsieur Stéphane Maïs, Chargé de mission hydraulique et littoral (DDTM 33)
- Monsieur Jacques Storelli, président de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)

COmité de DEfense et de Protection de la Presqu'Ile

BP 20 CLAOUEY 33950 LEGE CAP FERRET

Email : contact.codeppi@gmail.com Site : www.codeppi.com

(*) CODEPPI : COMITE DE DEFENSE ET DE PROTECTION DE LA PRESQU'ILE

Le CODEPPI est une APNE (Association de Protection de la Nature et de l'Environnement) de la Presqu'île de Lège-Cap Ferret née du rapprochement au milieu des années 70 du CODEFNOR et du MAPPI qui en fusionnant en 1981 ont donné naissance au CODEPPI.

Association agréée en 1985, devenue Association Locale avec le nouveau Code de l'Environnement en 2011.

Le CODEPPI est administrateur et membre du bureau de la CEBA, (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon).

Son action vise à : protéger et sauvegarder l'environnement de la Presqu'île, par le maintien d'un juste équilibre entre ses parties naturelles et l'urbanisation adaptée au développement de la population des habitants et résidents, de l'activité économique des secteurs traditionnels, du tourisme et des loisirs, et des secteurs novateurs.

Le CODEPPI est une force de proposition pour tout ce qui concerne la transition écologique nécessaire à notre territoire.

Le CODEPPI, sur ses différents vecteurs de communication : , Bulletin mensuel de Vigilance, Lettre d'information bi mensuelle, Blog et page FaceBook, propose « un autre regard sur Lège Cap Ferret, dans une approche citoyenne, libre de toute contingence politique, culturelle, ou culturelle.

Pour nous contacter : contact.codeppi@gmail.com, site <https://www.codeppi.com/>